

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES
PESTICIDES CHIMIQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidents de Kamloops, en Colombie-Britannique, et de Nakusp, Beaton, Revelstoke, Trout Lake Hinton, Jasper et Grande Cache, en Alberta.

Les signataires demandent humblement au Parlement d'entreprendre une enquête publique complète sur la sécurité, la mise à l'essai, l'enregistrement et la réglementation de l'utilisation des pesticides, afin de trouver d'autres moyens de mener la lutte antiparasitaire, de façon biologique et à l'aide de pesticides dérivés de plantes. Les signataires croient que le nombre grandissant de produits chimiques utilisés comme herbicides et insecticides sont dangereux pour la santé.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AU PROGRAMME
D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de la circonscription de Burnaby qui sont préoccupés par le taux de chômage très élevé dans l'Ouest du Canada et tout particulièrement en Colombie-Britannique. Ils demandent instamment au gouvernement de rejeter toute mesure législative visant à interrompre le financement du Programme d'assurance-chômage par le gouvernement fédéral, à affaiblir ce programme d'une quelconque façon ou à réduire le montant des prestations d'assurance-chômage versées aux sans-emploi.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question 136.

[Texte]

LE REFUS DU STATUT DE RÉFUGIÉ À DES REQUÉRANTS
DOMESTIQUESQuestion n° 136—**M. Kaplan:**

Depuis le 4 septembre 1984, par mois, a-t-on refusé le statut de réfugié à des requérants qui en ont fait la demande au Canada et, dans l'affirmative, combien de ceux-ci a) sont demeurés au Canada, b) ont quitté le pays et pour quelle raison?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Si le terme «requérants domestiques» visait les gens de maison ou les personnes qui doivent obtenir au préalable une autorisation pour entrer au Canada et y demeurer à titre de domestique,

Questions au Feuilleton

bonne d'enfant ou homme à tout faire, il n'existe aucune correspondance entre cette catégorie de personnes et celles qui revendiquent le statut de réfugié.

Si d'autre part, cela signifie combien de personnes se sont vu refuser le statut de réfugié après avoir présenté une revendication au Canada, les renseignements* suivants s'appliquent:

1984		1985			
Sept.	102	Jan.	245	Juil.	333
Oct.	194	Fév.	227	Août	349
Nov.	188	Mar.	243	Sept.	196
Déc.	213	Avril	167	Oct.	195
		Mai	187	Nov.	203
		Juin	247	Déc.	295

1986		1987	
Jan.	303	Jan.	490
Fév.	290	Fév.	563
Mars	188	Mars	627
Avril	332	Avril	458
Mai	150	Mai	N/D
Juin	156		
Juil.	104		
Août	195		
Sept.	180		
Oct.	257		
Nov.	297		
Déc.	535		

a) et b) Nous ne pouvons fournir un chiffre exact quant au nombre de personnes qui ont quitté le Canada après avoir présenté une revendication parce que la plupart d'entre eux étaient admissibles aux termes de l'examen administratif mis en oeuvre le 15 juillet 1986; 85 p. 100 des 25 000 personnes dont la demande est étudiée dans le cadre de ce procédé se verront octroyer le droit d'établissement.

On procédera aussi rapidement que possible à l'exécution de la loi à l'égard des personnes qui ne peuvent prouver que leur revendication du statut de réfugié est fondée.

*Déterminations par le Comité consultatif du statut de réfugié

[Traduction]

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.